

# LA LANTERNE

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

## TEMPETE AU PURGATOIRE !

Le congrès de Rennes du parti qui assume maintenant la direction des affaires depuis 1981 est en train de se dérouler: il convient d'y jeter très sérieusement un oeil du point de vue qui nous concerne, redonner vie et espoir au mouvement laïque. Les déclarations des éléphants du PS dissimulent très mal que le courant mitterrandiste vient dans les faits d'éclater. **I**l est encore trop tôt pour dire, dans le moyen terme, jusqu'où conduira cette crise et comment les intéressés tenteront de la juguler; par contre il est nécessaire d'ouvrir une discussion.

Qu'est ce que le Mitterrandisme? Historiquement, c'est un programme et une stratégie politique qui a transformé, "une majorité sociologique en majorité politique" pour reprendre le Verbe de Dieu lui-même au congrès d'Epinais en 1970. Cela c'est la présentation côté cour. Côté jardin et laïcité, il y avait un autre contenu. La trajectoire de F. Mitterrand, "Le Sillon d'Epinais", disait Dieu dans son discours préparatoire au congrès de Metz (1979), c'est la réconciliation dans une même représentation politique des deux cultures, laïque et chrétienne.

Si le Mitterrandisme s'est appuyé sur les laïques, notamment dans la phase de conquête du pouvoir, dans l'exercice du pouvoir il a représenté une rupture cette fois-ci objective avec la tradition laïque et républicaine. Les choses étaient belles et bien scellées dans les Cieux depuis le point de départ: le contrat d'Epinais (1970) a été passé, non sur la ligne de la tradition socialiste, mais sur l'orientation concordataire de Vatican II; exagérons-nous? Les gouvernements depuis 1981 ont-ils abrogé les lois antilaïques? Pire, les lois-cadre prorogées, en particulier la défunte loi Savary et les lois de décentralisation, saluées par la hiérarchie catholique, ont au contraire posé le cadre de dislocation des institutions laïques.

Sur le plan politique, le Mitterrandisme a permis l'ascension fulgurante d'un M. Rocard, constructeur d'un courant corporatiste, ou d'un J. Delors, saint Patron de l'Europe démocrate-chrétienne. Plus près de nous, mon Dieu, nous trouverons des hobereaux locaux comme Saint Loridan, maire des Ullis et sénateur, Saint Bussery, maire de Juvisy, Sainte Marie Noëlle Lieneman, Maire d'Athis-Mons et martyre de Rennes... (et bien d'autres), tous ces Anges intermédiaires et subalternes qui ont fait leurs classes dans les Cercles de Vie Nouvelle ou de l'Action Catholique

Ouvrière... Précisons que lorsque nous brocardons ces hommes politiques, nous nous fichons de leurs opinions religieuses comme des actes du Concile qui consacrent son énergie à déterminer sans succès le sexe des anges: après tout la liberté de conscience permet aussi que les défaillances de la Raison soient la chose du monde la mieux partagée. Par contre ces gens sont des élus de la République; ce que nous combattons c'est une conception de la vie publique qui tend à substituer à la démocratie républicaine de mandat, une société d'implication de l'individu dans le corps social communautaire, version actuelle d'une Association Capital-Travail. **Nous sommes Républicains: nous sommes pour revenir à des institutions saines qui rétablissent le contrôle du Citoyen sur l'Élu.**

Alors! crise du Mitterrandisme, oui, nous sommes pour! Nous en saluons les signes avant-coureurs avec beaucoup de satisfaction. Durant deux décennies le Mitterrandisme, comme représentation politique, a encamisolé le mouvement laïque dans un accord pemicieux et destructeur avec les tenants de la doctrine sociale de l'Église. Beaucoup de ceux qui avaient en charge la représentation laïque se sont noyés en chemin. La crise en cours signifie pour nous qu'un espace s'ouvre pour exprimer la revendication laïque: sachons passer par cette brèche.

Robert DUGUET (CROSNE).

## CATHEDRALE D'EVRY.

Evry, Le 23 Février 1990.

Marcel GRUAIS à Robert DUGUET.

J'ai engagé des démarches auprès du cadastre, auprès de la conservation des hypothèques, et je pense dans les prochaines semaines obtenir des documents certifiés et donc conformes.

Ce que je puis déjà confirmer, c'est une différence des prix entre plusieurs interlocuteurs:

- prix de vente à l'Hôtel de Ville: 300,00Frs le m<sup>2</sup>.
- prix de vente à l'Association Diocésaine: 150,00Frs le m<sup>2</sup>.
- prix de vente à la Chambre de Commerce: plus de 400,00Frs le m<sup>2</sup>.

Patientons encore quelques temps, et nous aurons des preuves, car saisir aujourd'hui les autorités judiciaires compétentes, serait une erreur sans avoir au préalable des certitudes, quant à nos affirmations.

JOSPIN...

## UNE NOUVELLE LOI D'ORIENTATION.

La Loi d'orientation est en préparation. Chaque ministre de l'Éducation sous la Vème République s'est jusqu'à ce jour attaché à démolir pierre par pierre l'école laïque républicaine.

Le cadre général, qu'il conviendra d'analyser de façon plus conséquente, s'attaque à la notion de programme désormais aléatoire pour rendre obligatoire celle de projet communautaire. Le rapport de la commission sur l'enseignement de l'Histoire est à cet égard édifiant.

Il faut lutter "contre l'empilement des connaissances", "refuser tout encyclopédisme". Il s'agit désormais d'apprendre à gérer la parole, le temps et la production dans un groupe autonome, tenir un rôle actif dans un projet d'équipe". Quant aux connaissances... mystère! "séances transversales, pluridisciplinarité". Vous pensez: Histoire-Matière, on répond "approche synthétisante" (bavardage?) Le professeur annexe comme "personne ressource"...

L'Histoire a toujours été une discipline étroitement surveillée et qui gêne comme la Lumière des Encyclopédistes sur le vieux monde des privilèges. Fabriquer des jeunes flexibles, acceptant la précarité d'un emploi sous-payé, c'est éviter l'éveil de la critique, trouver dans une Sainte Alliance, les formateurs qui conviennent: Patronat et Église de France, laquelle a bien pris conscience "de la distance qui s'accroît entre la culture religieuse et la culture commune". Il faut donc enseigner l'Histoire des religions (Future matière obligatoire?)

"Insister sur les trois religions monothéistes issues d'Abraham: le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam... Les dieux égyptiens à tête de chacal, les grecs rigolos et fornicateurs... horreur! Le rapport Jospin insiste: 65% des français sont pour d'après la SOfRES, d'ailleurs c'est "souhaité par les laïques comme par les catholiques. Plusieurs organismes laïques (dont la Ligue de l'Enseignement et la FEN) se sont déclarées favorables à ce projet". Excellent support pédagogique n'est ce pas...

Anormal sans doute de considérer la religion comme "l'opium du peuple", normal de se mettre au service des Evêques. Jusqu'à se recueillir profondément aux côtés

NUMERO 3

Mars 1990.

Numéro de C.P.: en cours

Abonnement d'un an,

40Frs chez Rachel LAMBERT,

27 Gde Rue-EPINAY-sur-Orge 91.

de Lustiger à la messe orthodoxe de l'Eglise Roumaine de Paris pour qu'on oublie peut être le chaleureux accueil en Octobre 1981 du tyran: "Ce fut pour moi un privilège d'avoir bénéficié de l'expérience de cette personnalité de la vie internationale, le président (boucher?) Ceaucescu." Mr Jospin aurait-il en plus des raisons personnelles pour faire disparaître l'enseignement de l'Histoire, anéantir les savoirs, les connaissances par trop encyclopédiques?

Alain VEYSSET (Longjumeau).

## NOTES DE LECTURE: L'EGLISE SOUS VICHY.

L'intervention de C. Eyschen (président de la Fédération du 92 de la Libre Pensée au Congrès National d'Août 89) demandant que la lumière soit faite sur le comportement de l'Eglise catholique durant la dernière guerre m'a amené à ces quelques réflexions.

En juillet 1940 quelle était la situation en France, effondrée par la défaite et ses conséquences: 200 000 tués, des réfugiés sur les routes dont certains interdits de retour chez eux, plus de 2 millions de prisonniers de guerre, dont les familles ignoraient même s'ils étaient encore en vie, la France découpée en plusieurs zones.

### Que faisait l'Eglise?

Fidèle à son rôle de consolatrice, intermédiaire entre le Ciel et les hommes, elle devait sans doute prier intensément et sans relâche, afin d'obtenir l'atténuation des misères subies par "la fille aînée de l'Eglise"?

Et bien non, elle faisait l'assaut de Vichy (Cardinal Gerbier primat des Gaules, Suhard etc...) et obtenait:

- l'abrogation de la loi de 1904 qui interdisait aux congrégations d'enseigner;  
- plus tard en 1941, des subventions pour les établissements privés.

L'Episcopat était pétainiste, il soutenait l'action du gouvernement de Vichy, il bénissait en grande pompe ses formations et nommait un aumônier à la LVF (Mgr Mayol de Luppé) ainsi qu'à la milice (l'Abbé Vautier). Il participait à toutes les cérémonies officielles qui étaient décrites comme se déroulant en présence des autorités civiles, militaires et religieuses.

Il ne faisait en cela que suivre les directives du Vatican, puisque Pie XII, affectant la neutralité, parlait aux Evêques allemands et français de "guerres justes", refusant de condamner l'invasion de la Pologne en ajoutant:

"Nous ne pouvons pas oublier les 40 millions de Catholiques du Reich. A quoi seraient-ils exposés si le Saint Siège prenait une telle décision?"

Robert CLAVEAU (Epinay-sur-Orge).

# A PROPOS DE LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA LOI DE 1905.

Dans le numéro 2 de "La Lanterne", nous informons nos lecteurs de la constitution d'une "Association pour le respect de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat". Intéressés par cette initiative nous avons reçu la déclaration de principes suivante dont nous publions les principaux extraits:

"Nous avons l'honneur de vous faire part de la fondation de l'ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT.

Cette initiative a été prise par un certain nombre de personnalités agissant en dehors de toute politique partisane comme de toute confession religieuse devant la montée d'un certain nombre d'intégrismes militants et devant un laxisme certain de l'Etat qui mettent en péril la paix religieuse que nous avons connue depuis l'adoption par le Parlement de la loi de 1905 séparant nettement deux domaines: celui des options religieuses et celui de l'Etat.



Jack LANG, ministre des cultes:  
par M. GUIMARD (Epinay-sur-Orge).

Nous respectons toute personne de bonne foi, croyante ou incroyante, qui n'essaye pas d'imposer ses options religieuses, ou philosophiques à autrui. Nous estimons que les institutions de l'Etat doivent être, en matière religieuse, absolument neutres, donc laïques. Ce fut le cas depuis 1905 sous les 3ème et 4ème Républiques. Nous estimons que sous la 5ème République, peu à peu, et d'une manière insidieuse les choses ont changé. L'Etat, pensons-nous ne doit financer ni directement, ni indirectement (sauf dans le cas de l'Alsace où la loi concordataire le prévoit) aucune organisation confessionnelle....

Voilà ce qui a déterminé la fondation de cette association qui, par des manifestations, des pétitions, des contacts

avec tous les hommes politiques essaiera de faire en sorte que la France redevienne un Etat véritablement neutre en matière religieuse, donc laïque...

Nous désirons rassembler au sein de l'association le plus grand nombre de Français désirant, en dehors de toute option politique, confessionnelle ou philosophique, maintenir et la forme et l'esprit de cette loi de 1905. Ils défendront ainsi, en notre pays, la liberté de conscience et le respect d'autrui, en sauvegardant le principe de non-ingérence des religions dans les institutions de l'Etat. Nous n'avons pas d'autres buts."

Monsieur le Président,

par courrier  
vous ai fait parvenir une demande d'informations complémentaires concernant la constitution d'une "Association pour le Respect de la Loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat", association dont vous êtes le président national. La réponse que vous m'avez faite en m'expédiant votre déclaration de principes me pose problème.

Je suis d'accord avec l'appréciation générale que vous portez sur la mise en cause d'une loi fondamentale protégeant la liberté de conscience, la loi de séparation de 1905. Par contre il n'est possible, ni pour moi, ni pour mes amis d'entériner le paragraphe portant sur les départements concordataires. Vous écrivez ceci: "L'Etat, pensons-nous ne doit financer ni directement, ni indirectement (sauf dans le cas où la loi concordataire le prévoit) aucune organisation confessionnelle."

Aujourd'hui ceux qui nous gouvernent présentent les départements concordataires comme le modèle sur lequel l'ensemble des départements français doivent être alignés. Bien au delà des frontières de la France, le modèle concordataire n'est-il pas celui qui conviendrait le mieux à cette Europe Démocrate-Chrétienne qu'on nous prépare.

La République est une et indivisible: la législation laïque doit donc s'étendre aux départements concordataires. C'était, jusqu'en 1981 il est vrai, une des revendications du CNAL et de la FEN. Si nous voulons défendre la loi de 1905, il faut reprendre la revendication d'abrogation du statut d'exception issu de la législation de Bismarck.

Votre déclaration de principes peut donc, sur ce point, être très mal interprétée et utilisée. Néanmoins nous restons ouverts à toute discussion concernant la mobilisation des laïques pour défendre la loi de 1905. Toutes les initiatives unitaires nous intéressent.

Le 20 Février 1990,  
Robert DUGUET.